



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com



Mardi 26 mars 2013

STATUTS HERAKLES

Une étape décisive !

Dernière ligne droite :

En Avril 2012, la direction écrivait : « ... pendant une période transitoire de 15 mois au plus, un processus de négociation va s'engager avec les partenaires sociaux visant à la construction d'un statut social pour tous les salariés d'Herakles ».

Le 1^{er} février 2013, la Direction remettait un 1^{er} projet de « Convention d'Entreprise Herakles ». Certains points restent encore à négocier : classifications, rémunérations, forfaits heures, ... Mais d'autres sont « figés » par la Direction : temps de travail, journées statutaires, ancienneté, ...

Le 15 mars dernier, la Direction a dit **vouloir finaliser la Convention d'Entreprise Herakles au 31 juillet 2013** (date butoir de la période transitoire) en y inscrivant les 4 points « structurants » : Horaires – Conditions d'Emploi – Classifications – Rémunérations.

A ce jour, la Direction n'envisage nullement de prolonger la période transitoire ni de revenir sur les points déjà inscrits sur le projet actuel. Elle fixe sa ligne de conduite en continuant de remplir les points en cours de négociation. Au plus, elle pourrait organiser une lecture de la convention avant signature, sans trop savoir quand ...

Placer les salariés au cœur des négociations de leur statut social

Dès la prise de connaissance du 1^{er} projet de Convention d'Entreprise Herakles, SUD a constaté que la Direction n'était pas disposée à construire un socle social reprenant les acquis des deux entités ex-SME et ex-SPS.

Afin de permettre à tous les salariés de s'approprier ce 1^{er} projet de Convention d'Entreprise Herakles, SUD a organisé des AG Payées (à St Médard, au Haillan et au CRB). Nous avons pu partager avec les salariés sur les intentions de la Direction.

Dans la perspective d'y associer les organisations syndicales ayant participé aux négociations, le 4 mars, en intersyndicale, SUD a demandé aux organisations syndicales CGT, CFDT et CGC d'essayer de converger sur ce 1^{er} projet de convention. Aucune organisation syndicale n'a souhaité donner suite à notre demande.

Pas question de mettre les salariés d'Herakles devant le fait accompli

SUD est allé à la rencontre des salariés d'Herakles pour rendre compte de l'état de rédaction du nouveau statut social. Il nous paraît important que chaque salarié s'en approprie le contenu.

**Si nous ne faisons pas entendre notre voix, voici la position unilatérale
que la Direction a inscrit dans son 1^{er} projet de Convention d'Entreprise Herakles**

Temps de travail : Durée hebdomadaire en moyenne annuelle : 36 H (refus d'appliquer les 35 H de ex-SME, durée légale du temps de travail).

- Durée de travail hebdomadaire : 38,50 H (les 3 JRTT proposés à capitalisation à ex-SPS n'auront plus lieu d'être puisque imposés à tous les salariés d'Herakles).
- Augmentation du temps de travail de 2h30 par semaine pour les horaires en équipes.
- Suppression des 2 jours de fractionnement attribués pour la prise de congés hors période 1/05 au 31/10. Cette mesure était appliquée aux salariés d'ex-SME.
- Disparition de la possibilité de récupérer 12 jours par ans pour les cadres ex-SME qui passeraient au forfait jour.

Mode d'attribution des jours de congés Ancienneté : La Direction définit des conditions d'attribution des jours d'ancienneté à mi-chemin entre les conditions ex-SME et ex-SPS. Elle va jusqu'à créer des disparités entre salariés en inscrivant dans le socle social Herakles le maintien des conditions actuelles pour les salariés ex-SPS (5 jours au bout de 5ans au lieu de 8ans pour les futurs embauchés et ex-SME).

Congés statutaires et horaires en équipes :

- Pour les décès grands-parents, beaux-parents, frère, sœur, gendre, belle fille, beau frère, belle sœur : Attribution d'1 jour (les Ex-SME bénéficient de 2 jours)
- Rentrée scolaire : ½ journée (les ex-SPS bénéficient d'1 journée).
- Disparition de l'heure accordée pour le départ en vacances d'été (ex SPS).
- Disparition de la pause de congés en heures (ex-SME).
- Disparition des 2 Jours de RC pour les horaire d'équipes (dont bénéficient les ex-SME, issu de la Convention Chimie).
- Disparition des récup heures pour les horaires en équipes (1 semaine/an pour les 3x8 ex-SME)
- Intégration de primes dans le salaire (avec le retour d'expérience que nous connaissons pour ROXEL)
- Le 14 juillet et le 15 août tombant un samedi n'ouvrent plus droit à un congé supplémentaire (cette mesure était appliquée pour les ex-SPS).

Même si la négociation continue sur des points « structurants » : Classifications, Rémunérations, Horaires (forfaits heures), Instances Représentatives du Personnel , **SUD considère qu'après avoir organisé des AG d'informations, il est devenu nécessaire de permettre aux salariés de faire entendre leur mécontentement.**

La mise en place de ces nouveaux statuts définira les droits et obligations des salariés Herakles pour l'ensemble de leur carrière (temps de travail, horaires, congés ancienneté et statutaires, classifications et rémunérations, ...)

Il est important que chaque salarié s'approprié les enjeux pour construire un rapport de force. Il faut que chacun s'interroge sur l'opportunité qu'il lui est offerte de participer à la construction du nouveau socle social Herakles.

SUD appelle à un débrayage Mercredi 27 mars 2013 de 9h à 11h pour les équipes de matin, JC, JN et St Hélène devant l'établissement de St Médard.

2 heures en fin de quart mercredi pour les équipes d'après-midi et de nuit.

Déduction faite des jours fériés et fermeture d'établissement, il reste environ 3 mois pour obliger la Direction d'Herakles de revoir ses intentions.

TOUS EN GREVE !!!

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---